

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 4 avril 2022, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 25, 56^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 524 661 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre un remblai supérieur à plus de 600 millimètres en cours arrière, et ce, bien que le Règlement prévoit que la hauteur maximum autorisée est de 600 millimètres par rapport au niveau de la rue existante ou projetée.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant 23:59.59 le 31 mars 2022 à l'adresse lachinegreffe@montreal.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 16 mars 2022.

Myrabelle Chicoine
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of April 4, 2022, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 25, 56^e Avenue, on the lot number 1 524 661 of cadastre du Québec.

The effect of this exemption is to allow a backfill greater than over 600 millimeters in the backyard, despite the fact that the By-law provides that the maximum height allowed is 600 millimeters in relation to the existing or planned street level.

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine no later than 23:59.59 on March 31, 2022, at lachinegreffe@montreal.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this March 16, 2022.